

ARLO

PROCÈS-VERBAL DE LA 44^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC OUAREAU QUI A EU LIEU À LA SALLE JULES ST-GEORGES DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-DONAT LE DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021.

MINUTES OF THE 44TH ANNUAL GENERAL MEETING OF THE LAKE OUAREAU RESIDENTS' ASSOCIATION HELD AT SALLE JULES ST-GEORGES BEHIND ST-DONAT'S CITY HALL ON SUNDAY SEPTEMBER 12, 2021.

Monsieur André Bazergui présidera l'assemblée/Mr. André Bazergui will chair the meeting.

L'ordre du jour suivant est proposé/*The following agenda is proposed:*

8 h 30	Bienvenue du président de l'assemblée Mot d'Éric Favreau Présentation des membres de l'Exécutif Welcome – Mr. Bazergui; Remarks – Mr. Eric Favreau Introduction of members of the Executive Committee	<i>André Bazergui Éric Favreau</i>
8 h 40	Adoption de l'ordre du jour distribué à l'entrée <i>Approval of Agenda distributed at entrance</i>	<i>André Bazergui</i>
8 h 45	Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de juillet 2019. <i>Approval of Minutes of July 2019 Annual General Meeting</i>	<i>André Bazergui</i>
9 h 00	Relève - <i>Support</i> Élection ou renouvellement des administrateurs Jean-Yves Gervais, Marc Melanson, France Larrivée et Luc McKay. Election or renewal of directors Jean-Yves Gervais, Marc Melanson, France Larrivée and Luc Mckay	<i>Francine Brault</i>
9 h 30	Nouveau site WEB / Website	<i>France Larrivée</i>
9 h 45	Contrôle du niveau du lac/ Monitoring the water level of the lake	<i>Daniel Hébert/Michel LeTellier.</i>
10 h 00	Sécurité civile, patrouille nautique à St-Donat et NDDL <i>Public Safety and water safety patrol in St-Donat and NDDL</i>	<i>Marc Melanson</i>
10 h 15	Présentation sur l'état du lac Ouareau <i>State of lake Ouareau</i>	<i>Marc Melanson</i>
10 h 30	Bilan financier / <i>Financial Statements</i>	<i>David Rosenzweig</i>
10 h 45	Rapport du président/ <i>President's Report</i> Île Rupert / <i>Rupert Island</i> Quais / <i>Docks</i> Vulnérabilité Myriophylle / <i>Water Milfoil vulnerability</i> Piste motoneige sur lac Ouareau <i>Snowmobile trail on Lake Ouareau</i> Rôle d'évaluation / <i>Valuations</i> Location court terme style AirBnB / <i>Short term leases as AirBnB</i> Élections municipales / <i>Municipal Elections</i> Protection des berges / <i>Protection of the shores</i>	<i>Éric Favreau Marc Melanson Éric Favreau</i>

Protection des paysages et le développement/ Protection
of the landscapes and development
Festival des dérogations au règlement d'urbanisme St-Donat NDDLDM /
Variances to St-Donat's and NDDLDM's town planning by-laws

11 h 15	Varia
11 h 30	À vous la parole/ <i>You have the floor</i>
12 h 00	Clôture de l'assemblée/ <i>End of Meeting</i>

Monsieur Bazergui souhaite la bienvenue aux participants et remet la parole à Monsieur Favreau.

Monsieur Favreau souhaite la bienvenue aux participants et présente les membres du bureau : Francine Brault, Daniel Hébert, France Larrivée, Michel LeTellier, Luc McKay, et David Rosenzweig. Jean-Yves Gervais participe par internet et est à l'écran. Marc Melanson arrivera plus tard. Jean-Marie Chauret et David Laurin sont absents.

M. Favreau présente l'ordre du jour à l'écran et en lit les grandes lignes. M. Bazergui demande si des gens ont des ajouts à varia; aucun sujet n'est suggéré et Mark Hounsell propose l'adoption de l'ordre du jour et est secondé de Daniel Hébert.

La dernière assemblée générale annuelle date de 2019 et le procès-verbal de celle-ci sera présenté l'an prochain en même temps que celui de cette année.

Relève – Élection

M. Favreau présente les administrateurs qui sont en élection et qui ont accepté de renouveler leur mandat : Jean-Yves Gervais, Mac Melanson, et Luc McKay. France Larrivée pour sa part est une nouvelle membre du bureau. Madame Joan Philp propose et M. Hugues Boisvert seconde leur élection.

Nouveau Site WEB

France Larrivée indique à l'écran le site WEB auquel elle ajoutera les bulletins l'Écho des années passées, les procès-verbaux des AGA, une petite historique de l'ARLO, les grands enjeux et les dossiers dans lesquels l'ARLO s'est impliquée, les analyses de l'eau, le niveau du lac ainsi que le nom des membres du bureau. Il y aura des photos et les nouveaux défis auxquels l'ARLO doit faire face. Elle croit que le site WEB sera le site idéal pour permettre aux membres de payer leur cotisation.

L'Écho sera diffusé sur le site WEB mais une copie papier sera envoyé l'an prochain. Les membres seront alors invités à indiquer s'ils acceptent que l'Écho ne soit publié que sur le site WEB.

Contrôle du niveau du lac

M. Favreau explique que la personne qui a travaillé d'arrache pieds pour établir des normes permanentes pour le niveau du lac est Don Raill du Camp Ouareau secondé de Michel LeTellier. M. LeTellier a pris la relève cette année et il se rend lui-même au barrage presque tous les jours pour vérifier si tout est conforme. Il existe une entente entre les deux municipalités de St-Donat et NDDLDM et l'ARLO qui a établi un niveau du lac acceptable pour l'hiver (baisse à l'automne) et durant l'été et à date ce protocole semble bien fonctionner. Le lac est un réservoir donc le niveau est un niveau légiféré. Des travaux au barrage ont été effectués cet été et trois des quatre vannes ont été fermées mais nous avons été chanceux avec la température et il n'y a pas eu de problème durant la période des travaux. M. LeTellier ajoute que le mécanisme d'angle des vannes est en acier inoxydable de première qualité.

Environnement

Marc Melanson rapporte que le CRÉ Laurentides (Conseil Régionale en Environnement) a remis à la municipalité de St-Donat un rapport sur l'état du lac Ouareau qui est toujours un lac oligotrophe donc en bonne santé; cependant le taux en phosphore semble beaucoup trop élevé à comparer aux années précédentes alors que le taux était en diminution constante. Des échantillons du lac sont prises à trois moments durant l'année (pas en hiver) et il semble que les prises du mois d'août sont contestables. Les prélèvements qui seront pris l'an prochain indiqueront si c'est une tendance ou une exception. Les champs d'épuration ont été revus il y a deux ou trois ans.

Pêche

M. Melanson dit que la Table de concertation de la faune aquatique qui comprend des représentants de la municipalité et des spécialistes du gouvernement a décrété que la pêche du touladi au lac Ouareau est interdite pour les cinq prochaines années car ce poisson a été trop pêché et il faut lui donner le temps de se régénérer.

Plantes envahissantes au lac Ouareau

Aucune présence de plantes aquatiques envahissantes n'a été repérée sur tout le territoire de St-Donat. Selon un membre (P. Bourassa) des plantes envahissantes non-myriophylles sont présentes dans une partie du lac. Marc communiquera avec M. Bourassa à ce sujet. À la réunion avec le CRÉ, des suggestions sur les façons de lutter contre le myriophylle à épis ont été énumérées :

1. Dresser un inventaire des lacs
2. Établir des mesures réglementaires
3. Avoir un plan d'action en cas d'invasion – un processus pour agir rapidement
4. Plusieurs méthodes existent telles que l'arrachage des plantes (technique spécialisée), des barrières en jute ou autre matériel.

En fait, une procédure doit être établie pour pouvoir agir rapidement en cas de présence de cette plante.

Fosses septiques

La municipalité a un bon contrôle du rendement des fosses septiques et il ne reste que quelques récalcitrants qui sont sous la loupe de la municipalité. Le premier test de résurgence est 20 ans après l'installation et ensuite à tous les huit ans.

Sécurité nautique

M. Melanson rapporte que le poste de lavage des bateaux situé à côté de l'aréna est sous l'administration municipale cette année et non chez un particulier. Ce poste doit déménager l'an prochain à l'Éco-Centre.

La patrouille nautique a un bateau en permanence au lac Ouareau et la municipalité a l'intention d'ajouter une autre embarcation l'été prochain. Plus de 1 400 vignettes ont été remises en 2021. Il y a de nombreuses voitures au stationnement du débarcadère ce qui indique un grand nombre de bateaux sur le lac en plus de ceux déjà aux quais de particuliers. Aucun propriétaire ne peut permettre à un non-résident de descendre son bateau à sa descente privée et l'amende si pris sur le fait est de 600 \$ pour le propriétaire du bateau et aussi pour le propriétaire du terrain. Malheureusement les pontons des hydravions ne sont pas tenus de laver leurs pontons et il en est de même pour les kayaks, canoës et planches. Il faudrait avertir les propriétaires de ces embarcations de bien les laver s'ils les utilisent ailleurs que sur le territoire de St-Donat. Le Club de Plein Air a fait trois sorties en kayaks à l'extérieur du territoire et le lavage des kayaks a été primordial pour les participants.

Les barrières des débarcadères ont été installées le 14 juin 2021 et des cartes ont été remises aux utilisateurs pour leur donner accès.

Le remorquage en cas de problèmes avec une embarcation ne fait pas partie de la responsabilité de la patrouille nautique. Les gens doivent plutôt téléphoner au Remorquage Godon situé sur la rue Allard ou au service 819-424-5000 de la municipalité.

Bilan financier

David Rosenzweig déclare que les recettes au 30 avril 2021 se chiffraient à 7 706,15 \$ et les dépenses à 3 410,26 \$ pour un gain de 4 295,89 \$. Les plus importantes dépenses sont l'assurance pour les administrateurs et l'impression et la distribution du bulletin l'Écho. Les placements sont de 21 000 \$ et l'ARLO avait en banque 11 430 \$. Les frais reliés au nouveau site WEB seront comptabilisés l'an prochain.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Île Rupert

L'île est située en face de la Réserve. Un promoteur projette d'y construire six terrains de 80 000 pi.ca. avec un accès par bateau donc nécessitant l'installation de quais sur l'île et sur la rive de l'autre côté. Le promoteur veut donc se procurer le terrain le long du chemin LeSauteur (ancien chemin Lisotte) dont la partie sur le lac sert de plage publique. Le gouvernement du Québec possède le terrain situé entre le 820 Chemin Ouareau Nord et la rue.

L'ARLO a communiqué avec le Maire de St-Donat et a précisé que le lac Ouareau devrait aussi avoir une plage publique et que cet endroit serait idéal. La municipalité semble avoir l'intention d'en faire une plage publique mais ce n'est pas assuré.

La MRC a la charge de ces terrains et Éric a fait parvenir une lettre à la MRC de Matawinie avec copie à la municipalité de St-Donat expliquant les inquiétudes de l'ARLO. Apparemment la MRC analyse le dossier et les problèmes reliés aux fosses septiques, à l'accessibilité etc. L'ARLO demeure aux aguets.

L'ARLO aimerait que quelqu'un prenne ce dossier en main. À la suite d'un appel dans la salle, un comité sera formé de Madame Andrée Brien qui demeure au 820 ch. Ouareau Nord, d'Éric Lajoie et de Dominique Payette. Éric leur fera parvenir toutes les informations pertinentes. Cette île pourrait devenir un parc de la municipalité. Une fondation pourrait aussi être intéressée si le gouvernement permettait des reçus d'impôts en guise de dons de charité. De plus, les résidents du lac Ouareau seraient alors peut-être intéressés à se cotiser pour se procurer l'île au prix initial.

Ce qui inquiète aussi l'ARLO c'est le fait que, si Madame Brien n'avait pas été intéressée à demander des informations de la part de l'inspecteur de la MRC qui s'occupait de prendre des relevés du terrain, l'ARLO n'aurait jamais été au courant de cet intérêt de la part d'un promoteur.

Quais

Il est bien connu que la municipalité de St-Donat envisage des quais communautaires (quais collectifs) à divers endroits sur son territoire. Une réunion a eu lieu entre la municipalité et les associations de lac de St-Donat. Une deuxième rencontre aura lieu entre les représentants du lac Archambault et du lac Ouareau.

Les propriétaires situés au Mont Jasper demandaient une dérogation mineure pour pouvoir installer des quais sur le lac Archambault basés sur des droits de quai émis il y a de nombreuses années aux Quatre Vents qui ne sont plus en opération. Les quais demandés seraient de 74 mètres. À la suite de plaintes enregistrées par l'APELA et secondée par l'ARLO les propriétaires de Jasper ont retiré leur demande de dérogation mineure. L'APELA et l'ARLO seraient d'accord pour des quais entre 30 et 40 mètres.

Piste de motoneige sur le lac

Les personnes qui s'opposaient à cette piste avaient un an pour enregistrer une plainte officielle et personne n'a agi et le 1^{er} janvier 2022 la piste de motoneige deviendra une piste permanente.

Rôle d'évaluation/Valuation

La contribution des propriétaires représente 70 % des revenus de la municipalité. Ils devraient donc avoir un droit de parole sur les décisions de la municipalité qui les touchent. De nombreuses transactions ont eu lieu depuis la dernière année soit une hausse de 26,9 %.

Location court terme style AirBnB

Ces locations ne sont permises qu'à des endroits spécifiques de la municipalité. Les propriétaires qui offrent ce genre de location devraient payer une taxe commerciale.

Élections municipales

Personne ne semble vouloir se présenter contre le maire actuel à St-Donat mais deux secteurs auront besoin de nouveaux conseillers municipaux avec les départs de Stéphanie au lac Ouareau et de M. Cardinal.

Protection des berges

Une plainte à l'ARLO concerne le 702 chemin Ouareau Nord où un permis a été octroyé pour la construction d'une petite maison sur le bord de l'eau bâtie sur un amas de sable transporté par le propriétaire pour remonter cette partie du terrain. La construction peut être vue sur Facebook et Spot-it St-Donat. Il semble que ce genre de construction suit les normes de la municipalité.

Varia

Un membre résidant sur la Route 125 déplore le trafic de maintes wakeboats sur la Lac Ouareau en face de l'île Stevens. La patrouille nautique ne semble jamais être présente dans cette section du lac.

Fin de l'assemblée

M. Bazergui demande s'il y a d'autres questions ou commentaires. Personne ne demande la parole et M. Bazergui déclare la clôture de l'assemblée à 11 h 30.